



Vente de terrain après rachat de crédit

Par **T5T5**, le **20/05/2017** à **07:39**

Bonjour

J'ai fait un rachat de mon crédit immobilier auprès de ma banque sans hypothèque (rachat date de 2mois). j'aimerais savoir si je peux vendre un bout de mon terrain ?(constructible).Si oui dois-je en informer ma banque ?quelles procédures suivre.suis-je obligé de passer par agence immobilière ? Au cas contraire combien de temps dois-je attendre pour pouvoir vendre ?Par rapport à la ventes j'ai mon compteur d'eau qui passe sur le bout terrain suis-je obligé de le déplacer ou alors je peux juste découper le terrain de telle sorte de me laisser un petit passage pour mes relevés ?

Merci d'avance

Par **Tisuisse**, le **20/05/2017** à **08:16**

Bonjour,

Ayant soldé votre crédit bancaire, la banque n'a plus rien à voir sur votre terrain, vous faites donc ce que vous voulez de votre terrain. Seule précaution : vérifiez que si une hypothèque a été prise sur votre terrain, elle a bien été levée, votre notaire vous aidera dans cette formalité.

Par **T5T5**, le **21/05/2017** à **09:26**

Je pense que je me suis mal exprimé. J'ai fais racheté mon crédit immobilier que j'avais auprès d'un organisme par ma banque...donc je repars avec un crédit immobilier qui date 2mois , raison pour laquelle je posais la question.

Avec l'ancien organisme il y avait une hypothèque sur le crédit mais avec le nouveau crédit je n'en ai pas.

Par **T5T5**, le **21/05/2017** à **09:49**

Je pense que je me suis mal exprimé. J'ai fais racheté mon crédit immobilier que j'avais auprès d'un organisme par ma banque...donc je repars avec un crédit immobilier qui date 2mois , raison pour laquelle je posais la question.

Avec l'ancien organisme il y avait une hypothèque sur le crédit mais avec le nouveau crédit je

n'en ai pas.